

Québec, 15 décembre 2011

AUX REPRÉSENTANTES ET AUX REPRÉSENTANTS SYNDICAUX DU RÉSEAU
DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Objet : Mécanisme de modification à la Nomenclature des titres d'emploi, des libellés, des taux et des échelles de salaire

Madame,
Monsieur,

Nous désirons vous informer que le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a procédé à la modification du titre d'emploi d'animateur de pastorale (1552) comme prévu au mécanisme de modification des titres d'emploi, des libellés, des taux et des échelles de salaire. Ainsi, le titre d'emploi a été changé pour intervenant ou intervenante en soins spirituels et le libellé est le suivant :

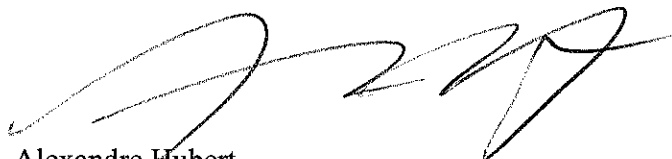
Personne qui exerce des activités de soutien et d'accompagnement à la vie spirituelle et religieuse des usagers, à leur famille ainsi qu'à leurs proches.

Elle voit à planifier, réaliser et évaluer des activités d'ordre spirituel et religieux. Elle effectue des visites d'accueil aux usagers et identifie leurs besoins spirituels et religieux. Elle répond aux consultations en matière théologique, spirituelle ou éthique, participe aux équipes interdisciplinaires et apporte un support moral aux familles des usagers.

Cet avis est émis en vertu du dernier paragraphe du mécanisme de modification à la Nomenclature qui prévoit que le MSSS informe les parties nationales de sa décision. Ces modifications sont entrées en vigueur avec la diffusion du message aux abonnés classé dans la circulaire 2011-039 en date du 22 novembre 2011.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le directeur général adjoint,



Alexandre Hubert

p. j. Message aux abonnés (2011-11-22) - circulaire 2011-039